

CONSERVATOIRE

OLIVIER DOUCHAIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

WWW.CA-SAINTDIE.FR

L'agglo.



Saint-Dié
vosges



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Article 1 : Missions, Organisation	5
Article 2 : Emploi du temps et calendrier	5
Article 3 : Les élèves	5
Article 4 : Les disciplines enseignées au Conservatoire	5
Article 5 : Les parcours ou cursus	7
Article 6 : Cursus jazz et musiques improvisées	12
Article 7 : Cursus Musiques Anciennes	14
Article 8 : Cursus Musiques Actuelles Amplifiées	16
Article 9 : Modalités d'évaluation	17
Article 10 : Les concerts, goûters musicaux et autres actions	20
Article 11 : L'école du spectateur	21
 GLOSSAIRE DES SIGNES ET ACRONYMES UTILISÉS	 22



PRÉAMBULE

Le Conservatoire Olivier-Douchain est un établissement d'enseignement artistique intercommunal spécialisé dans l'enseignement de la Musique.

Il a pour missions la sensibilisation et l'accès à l'apprentissage de pratiques artistiques associés à la diffusion et à la création.

Il participe activement à la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération.

Sa mission de service public fait de cette structure un véritable pôle de ressources pour tous les amateurs du territoire.

PRÉSENTATION / INFORMATIONS

Le règlement des études du Conservatoire Olivier-Douchain est rédigé par le Conseil Pédagogique sous la responsabilité de la Directrice.

Ce règlement fixe les modalités de fonctionnement pédagogique du Conservatoire en complément du règlement intérieur.

Sa mise à jour est effectuée sur décision du Conseil Pédagogique dès que le besoin s'en fait sentir.

Ce règlement des études est à disposition de toute personne sur internet (www.ca-saintdie.fr) et peut être consulté sur tous les sites d'enseignement du Conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes de l'État et du Ministère de la Culture :

- Le Code de l'Éducation;
- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001;
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre de 2023.

AVERTISSEMENT

L'inscription au Conservatoire Olivier-Douchain vaut connaissance et acceptation du Règlement Intérieur et du Règlement des études de l'établissement.

ENGAGEMENT

L'inscription au Conservatoire implique l'engagement des élèves en terme d'assiduité aux cours, de travail régulier et d'attitude constructive d'apprentissage. Ils acceptent donc les conseils pédagogiques et s'efforcent de les mettre en application.

Les dénominations dans les cycles d'études instrumentaux situent l'élève dans son parcours pédagogique :

- 1C1 = 1^{er} Cycle 1^{ère} année
- 2C1 = 2^{ème} Cycle 1^{ère} année

PARCOURS PROPOSÉS

Deux voies possibles : le cursus non-diplômant ou le cursus diplômant (cf. article 5)

L'enseignement s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en âge scolaire. Les adultes peuvent s'inscrire au Conservatoire en fonction des places disponibles et dans les deux cursus.



Article 1 : Missions, Organisation

Le Conservatoire poursuit quatre missions principales :

- Assurer un enseignement artistique spécialisé;
- Être un «moteur d'actions culturelles»;
- Être un «centre de ressources» pour les amateurs;
- Être acteur de l'éducation artistique et culturelle (notamment en participant au Contrat Territorial d'Enseignement Artistique et Culturel / CTEAC).

La formation suit des parcours d'études subdivisés en cycles d'apprentissage. Les parcours sont définis à l'article 5 du présent règlement.

Les pratiques collectives en ensembles sont encouragées dès le 1^{er} cycle (sur avis des professeurs) ainsi qu'en hors cursus. (Article 5 du présent document).

Des évaluations continues ou ponctuelles ont pour fonction de situer l'élève et permettent de confirmer ou d'influer son orientation tout au long de ses études musicales.

Article 2 : Emploi du temps et calendrier

L'emploi du temps des élèves est fixé lors des inscriptions et fait l'objet d'une validation par la direction. Tout changement d'emploi du temps doit être signalé à la directrice.

Le calendrier des cours est calqué sur celui de l'Éducation Nationale. De ce fait, le Conservatoire est fermé lors des vacances scolaires et les jours fériés.

Article 3 : Les élèves

Le Conservatoire organise ses actions afin de permettre à chaque élève enfant ou adulte (de l'âge d'être en grande Section de Maternelle à 86 ans en 2024/2025) d'acquérir une formation et une pratique musicale lui permettant de construire sa propre histoire musicale en fonction de sa personnalité.

Article 4 : Les disciplines enseignées au Conservatoire

LA FORMATION MUSICALE (F.M.)

Discipline de base, la F.M. vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute), l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'acquisition d'une culture musicale de base ainsi que d'une technique solfégique permettant l'autonomie nécessaire à la pratique musicale. L'enseignement se fait en groupe d'une quinzaine d'élèves maximum.

LA FORMATION INSTRUMENTALE ET/OU VOCALE

Elle fait l'objet de cours individuels.

Cet apprentissage vise l'acquisition d'un savoir-faire technique motivé en permanence par l'interprétation, la découverte et la maîtrise d'un répertoire ouvert à toutes les esthétiques.

La pratique collective constitue à la fois une finalité et un complément à la F.M. et à la formation individuelle. Elle permet une mise en pratique en collectif des acquisitions dans un contexte social et musical vivant.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Discipline irremplaçable quant au développement du sens de l'écoute, la pratique collective contribue, par sa convivialité et la dynamique de groupe, à maintenir et accroître la motivation.

Moyen privilégié de découvertes esthétiques, elle permet d'inscrire sa pratique dans des réalisations artistiques. Dès la fin de 1^{er} cycle, les élèves ont la possibilité de participer à des classes d'orchestre 1^{er} cycle, les élèves vents/percussions sur plusieurs sites et les élèves cordes frottées à la Nef.

En plus des classes d'orchestre, différents ensembles sont également proposés aux élèves dès le 1^{er} cycle (ensembles de guitares, clarinettes, saxophones, cuivres, flûtes traversières, violons, chœur d'enfants).

Les élèves, s'ils le souhaitent, peuvent intégrer les différents orchestres associatifs du territoire de la Communauté d'Agglomération (Harmonie Municipale de Raon l'Étape, La Renaissance d'Anould, l'Harmonie de Plainfaing, de Fraize, de Ban-de-Laveline, l'association Orchestre+, la Lyre Michelloise, l'ensemble Stivmediani, l'ensemble Apromuse...).

Un partenariat innovant lie notamment le site de la Nef à l'association Orchestre+ permettant à nos élèves de 2^{ème} cycle d'intégrer un orchestre d'harmonie et/ou un orchestre symphonique d'une cinquantaine de musiciens chacun. Ces deux orchestres dirigés par le professeur de direction des ensembles du Conservatoire réunissent des élèves, des professeurs et des amateurs du territoire de l'Agglomération voire du Département des Vosges. Les projets de qualité sont nombreux incluant fréquemment des commandes de créations.

Plusieurs ensembles au sein du Conservatoire permettent également une pratique collective très qualitative : le Big Band, l'ensemble Hémiole (guitares et mandolines) et les batucadas. Ces formations jouent régulièrement hors de l'Agglomération et travaillent en partenariat avec d'autres ensembles et structures d'enseignement musical du Grand Est.

Les élèves qui participent à ces ensembles sont suivis par les enseignants qui les aident à travailler leurs partitions et les accompagnent au sein des ensembles (voire les dirigent).

TABLEAU DES DISCIPLINES

DÉPARTEMENT	DISCIPLINES
BOIS	Flûte à bec - Flûte traversière - Hautbois - Clarinette - Saxophone
CLAVIERS	Piano
CORDES FROTTÉES	Violon - Alto- Violoncelle - Contrebasse
CORDES PINCÉES	Guitare - Mandoline - Ukulele
CUIVRES	Trompette/Cornet - Trompette de cavalerie - Cor Euphonium - Trombone - Tuba
ÉTUDE DU LANGAGE MUSICAL	Éveil musical - F.M. - Culture musicale
JAZZ	Tous instruments - Culture du jazz (harmonie et histoire du jazz) - M.A.O
M.A.A	Guitare électrique - Guitare Basse - Guitare électro-acoustique - Batterie - Chant - M.A.O. -Synthétiseurs/claviers
MUSIQUES ANCIENNES	Basse continue - Clavecin - flûte traversière Baroque (traverso) - Flûte à bec, Violoncelle Baroque
MUSIQUE D'ENSEMBLE	Ensembles et orchestres (cf. ci-dessous)
PERCUSSIONS/BATTERIE	Percussions - Batterie
VOIX	Ensembles vocaux - Chœur d'enfants

PRATIQUES COLLECTIVES	
Ensembles et orchestres du Conservatoire	Atelier Jazz Atelier M.A.A. Batucada Big Band Chœur d'enfants Classe d'orchestre 1 ^{er} cycle cordes Classe d'orchestre 1 ^{er} cycle vents Classe d'orchestre 2 ^{ème} cycle en partenariat avec les orchestres associatifs du territoire (orchestre d'harmonie + orchestre symphonique) Ensemble de cuivres Ensemble de flûtes Ensemble de guitares Ensemble Hémiole (guitares et mandolines) Ensemble de musiques anciennes Ensemble de percussions Ensemble de saxophones Ensemble de violoncelles Ensemble vocal adulte
Ensembles et orchestres du territoire	Deoda'roots (banda) Ensemble Apromuse Ensemble Stivmediani Harmonie Municipale de Raon l'Étape La Lyre Michelloise La Renaissance d'Anould (Batterie/fanfare) Orchestres de l'Association Orchestre + (harmonie+symphonique) Orchestres d'harmonie de Ban-de-Laveline, Fraize et Plainfaing

Article 5 : Les parcours ou cursus

Un parcours est le cadre dans lequel les professeurs organisent leur enseignement en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève.

> Les Parcours personnalisés ou Hors Cursus

Le Hors Cursus permet d'aborder une discipline artistique, d'entretenir sa pratique après un cursus de conservatoire (élèves de 3^{ème} cycle puisque la structure n'est pas labellisée) ou d'être un appui à sa participation dans des ensembles amateurs (travail sur les partitions du programme de la formation à laquelle l'instrumentiste ou le choriste appartient).

Les participants à ces parcours Hors Cursus ne font pas l'objet d'examen ni de diplôme, toutefois ils sont concernés par un suivi continu.

Le temps de cours individuel est de maximum 30 minutes et l'élève a la possibilité de participer aux projets et aux cours de pratique collective de la structure avec la validation des enseignants.

> Le Parcours diplômant

Le cursus général des études musicales en dehors du Hors Cursus comporte 3 phases d'études (les cycles) qui se définissent par des objectifs spécifiques de formation et permettent à chacun de progresser à son rythme sur plusieurs années. Ces objectifs de formation concourent à l'acquisition de compétences qui seront évaluées à la fin du cycle.

> SCHEMA GÉNÉRAL DU CURSUS (en regard du niveau scolaire)

ÉVEIL

(enfants inscrits en Grande Section de Maternelle
ou qui auront 5 ans dans l'année civile)
(Durée 1 an)

INITIATION

(Enfants inscrits en C.P. ou qui auront 6 ans dans
l'année civile)
(Durée 1 an)

ATELIERS DE DÉCOUVERTE

(pour les enfants inscrits en C.P. ou qui auront 6
ans dans l'année civile mais accessible à tout âge
en fonction des demandes et des possibilités de
l'équipe pédagogique)
(Durée de quelques cours à une période complète
entre deux vacances scolaires)

1^{er} CYCLE

(Pour les enfants à partir du CE1 ou qui auront 7 ans dans l'année civile, possible pour les élèves en C.P.,
à l'essai jusqu'aux vacances de Toussaint, accessible aux adultes)

(Durée du cycle : idéalement de 3 à 6 ans, réduction ou allongement du cycle sur décision des
enseignants et de la direction)

DIPLÔME DE FIN DE 1^{er} CYCLE INSTRUMENTALE
DIPLÔME DE FIN DE 1^{er} CYCLE FORMATION MUSICALE (F.M.)

ATTESTATION DE FIN DE 1^{er} CYCLE (lorsque l'élève a obtenu à la fois la fin de 1^{er} cycle instrumentale
et la fin de 1^{er} cycle en F.M.)

2^{ème} CYCLE

(à la suite du 1^{er} cycle ou directement pour les élèves ayant obtenu une fin de 1^{er} cycle en instrument
ou F.M., une attestation de fin de 1^{er} cycle dans un autre établissement)

(Durée du cycle : idéalement de 3 à 6 ans, réduction ou allongement du cycle sur décision des
enseignants et de la direction)

DIPLÔME DE FIN DE 2^{ème} CYCLE INSTRUMENTALE
DIPLÔME DE FIN DE 2^{ème} CYCLE F.M.

BREVET D'ÉTUDES MUSICALES (B.E.M.) (lorsque l'élève a obtenu
à la fois la fin de 2^{ème} cycle instrumentale et la fin de 2^{ème} cycle en F.M.)

> LE 3^{ème} CYCLE

Le Conservatoire n'étant pas labellisé, la structure ne délivre pas de certificat d'Études Musicales (C.E.M.) mais propose aux élèves de poursuivre leur formation.

Conditions d'accès

Validation de l'U.V. instrumentale/chant (a minima)

3^{ème} CYCLE

(à la suite du 2^{ème} cycle ou directement pour les élèves ayant obtenu une fin de 2^{ème} cycle dans un autre établissement ou un B.E.M.)
(Durée : 1 à 4 ans, voire 6)

CERTIFICAT D'ÉTUDES MUSICALES (C.E.M.) SI LABELLISATION

> ÉVEIL / INITIATION

Au Conservatoire, les enfants ont la possibilité de suivre des cours d'éveil musical (45 min par semaine). Ce cours est réservé aux enfants inscrits en grande section ou qui auront 5 ans dans l'année civile. Ces cours collectifs accueillent huit enfants au maximum.

Ils s'initient à l'écoute, au langage musical et à son partage par le biais de pédagogies adaptées (petites percussions, chant, mémorisation visuelle et auditive, flûte à bec)

Pendant leur(s) année(s) d'éveil, les enfants ont la possibilité d'aller assister à la présentation de chaque instrument enseigné dans le Conservatoire.

Les élèves de C.P. intègrent les classes instrumentales pour une période d'initiation d'un an ou directement le 1^{er} cycle (après une période d'essai jusqu'aux vacances de la Toussaint maximum et leur maintien dans le 1^{er} cycle sera soumis à l'approbation du professeur). Les élèves de C.P. suivent 30 min de cours individuel dans la discipline choisie ainsi qu'un cours de F.M. de 45 min par semaine. Ils peuvent également participer à des ateliers de découverte ainsi qu'en CE1 lorsque l'élève n'a pas encore choisi son instrument.

> Maquette pédagogique ÉVEIL

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE
Éveil et Initiation	
G.S.M. (4/5 ans)	Cours d'éveil collectif (maximum 8 élèves) : 45 min
C.P. (5/6 ans)	F.M. C.P. : 45 min + Initiation instrumentale : 30 min ou F.M. C.P. seule + Ateliers découverte : 30 min par semaine sur les sites de la Nef et de Raon l'Étape, en fonction des disponibilités des enseignants et des demandes
CE1 (6/7 ans) qui n'ont pas choisi d'instrument	F.M. 1 ^{er} cycle + Ateliers découverte : 30 min par semaine sur les sites de la Nef et de Raon l'Étape, en fonction des disponibilités des enseignants et des demandes puis entrée définitive dans le 1 ^{er} cycle une fois l'instrument choisi
ENTRÉE EN 1 ^{er} CYCLE	

Les élèves inscrits en éveil ou Initiation sont prioritaires lorsqu'ils intègrent une classe après leur parcours.

> 1^{er} CYCLE / 2^{ème} CYCLE ET 3^{ème} CYCLE

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

1^{er} CYCLE Age minimum : 5/6 ans (C.P.) Durée idéale d'études : de 3 à 6 ans Le cursus s'adapte aux élèves et ils passent les fins de cycle lorsque les acquis de fin de cycle sont solides.	INSTRUMENT/CHANT	FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE (Encouragée, non obligatoire sauf l'année du passage de la fin de cycle). Chœur d'enfants, orchestre de 1 ^{er} cycle (cordes ou vents), musique de chambre, ensembles de guitares etc.
Durée des cours/semaine	30 min	1 h 15 pendant toute la durée du cycle	1 h
2^{ème} CYCLE Durée idéale d'études : de 3 à 6 ans Le cursus s'adapte aux élèves et ils passent les fins de cycle lorsque les acquis de fin de cycle sont solides.	U.V. INSTRUMENTALE/CHANT	U.V. FORMATION MUSICALE	U.V. PRATIQUE COLLECTIVE
Durée des cours hebdomadaires	45 min (suivant la progression de l'élève)	1 h 30	2 h Big Band, Ateliers de jazz, de M.A.A., ensembles, musique de chambre, Orchestre associatifs du territoire partenaires du Conservatoire.
3^{ème} CYCLE (non diplômant). Si labellisation, le Conservatoire deviendra Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, nous pourrons alors délivrer le CEM.	U.V. INSTRUMENTALE/CHANT	U.V. FORMATION MUSICALE	U.V. PRATIQUE COLLECTIVE
Durée des cours hebdomadaires	1 h d'instrument	1 h 30	Idem 2 ^{ème} CYCLE

La Formation Musicale est obligatoire en 1^{er} cycle et pour valider son B.E.M., l'élève devra passer sa fin de 2^{ème} cycle en F.M.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Les cycles sont définis par les objectifs fixés par les enseignants. Ils délimitent les différentes étapes d'acquisition des savoir-faire.

Au Conservatoire, le 1^{er} cycle peut être le début des études musicales comme il peut être également une fin en soi. L'objectif aura été alors de permettre à l'élève de s'exprimer musicalement par l'apprentissage d'un instrument.

1^{er} CYCLE :

- 1) Perceptions auditives, rapports au corps et connaissances fondamentales de la musique
 - travail de l'écoute et de l'audition intérieure ;
 - développement de la mémoire ;
 - affinement de la coordination entre l'écoute et le mouvement, entre le geste instrumental et la production du son, puis entre la lecture des signes, l'écoute et le geste ;
 - prise de conscience de la complexité et de la globalité de la perception ;
 - donner aux élèves les outils nécessaires pour lire, comprendre, et retranscrire leurs perceptions (travail sur les rythmes, les modes d'attaques, les accentuations, les articulations, la dynamique, les intervalles, la notion de justesse, la monodie, la polyphonie, le timbre et l'organologie ;
 - amener les élèves à découvrir, grâce à l'écoute de supports sonores ou de concerts, les différences d'esthétiques ;
 - faire découvrir par le biais des ensembles la pratique collective.
- 2) Favoriser l'essor de comportements fondamentaux
 - savoir écouter, commencer à analyser, à critiquer et à comparer ;
 - toucher du doigt la rigueur nécessaire à la production d'une phrase musicale ;
 - commencer à avoir des notions de construction d'une phrase musicale ;
 - rechercher la qualité dans la production sonore instrumentale ;
 - aborder l'écoute des autres grâce à la pratique d'ensemble ;
- 3) Un savoir-faire instrumental (ou vocal) et le début de l'autonomie
 - connaître son instrument ;
 - connaître les techniques de jeu et le répertoire correspondant à son niveau ;
 - admettre que l'interprétation, si elle vient au secours de la technique, ne la remplace pas. Tout apprentissage instrumental exige un minimum d'investissement personnel ;
 - avoir une méthode de travail qui permette les premiers pas vers l'autonomie.

2^{ème} CYCLE :

- 1) Développer la réflexion de l'élève
 - sur sa pratique ;
 - sur la pensée musicale et le jeu ;
 - sur l'interprétation ;
 - sur l'analyse des différents systèmes de pensée musicale.
- 2) Acquérir les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - approfondissement du travail technique ;
 - maîtrise de l'instrument sans lacunes préjudiciables ;
 - faire preuve d'une certaine aisance dans le jeu instrumental.

3) Etre autonome

- savoir déchiffrer et «travailler» ;
- faire preuve, seul, d'esprit d'analyse ;
- construire une interprétation et savoir la justifier ;
- renouveler son répertoire ;
- pratiquer régulièrement la musique d'ensemble et prendre des initiatives hors cursus (former des groupes, organiser des concerts).

Informations complémentaires :

- Les adultes peuvent bénéficier de cours de formation musicale adaptés même Hors Cursus. (Adultes débutants : 1 h, Adultes II : 1 h et Adultes III : 1 h 15)
La classe Adulte III correspondant à la fin de 1er cycle.
Si un adulte désire continuer sa formation musicale en 2^{ème} cycle, il peut alors réintégrer le cursus normal.
- Les cours de F.M. ne devront pas dépasser un effectif de 15 élèves.
- Des cours spécialisés pour les élèves en FM 2^{ème} cycle sont organisés pour les élèves désirant approfondir leurs connaissances ou passer des concours d'entrée dans des C.R.D. ou C.R.R. Les élèves doivent simplement se faire connaître et s'inscrire dans ces cours.
- La pratique instrumentale est intégrée ponctuellement au cours de formation musicale sous la forme d'ateliers.
- Les élèves de fin de 1^{er} cycle doivent, s'ils ne l'ont pas encore fait, intégrer un ensemble ou faire de la musique de chambre.
- Les élèves de 2^{ème} cycle peuvent accéder aux différents orchestres associatifs du territoire qui sont nos classes d'orchestres ainsi qu'au Big Band du site de la Nef pour continuer leur formation classe d'orchestre.

3^{ème} CYCLE :

Ce cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant ;
- s'ouvrir à de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Article 6 : Cursus jazz et musiques improvisées

Les cycles sont structurés en unités de valeurs (U.V.), sanctionnés par un examen de fin de cycle. La première U.V. est liée à la discipline dominante, l'improvisation. La deuxième U.V. a trait à l'interprétation d'un relevé de solo de jazz. La troisième U.V. est une épreuve écrite relative à l'harmonie jazz.

> 1^{er} CYCLE

Liste des disciplines possibles : tous instruments (instruments monophoniques, multiphoniques, percussions, batterie)

Conditions d'accès

Le cursus jazz est destiné à des élèves débutants en jazz mais non débutants en instrument.

Objectifs et contenus

Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques collectives et pratiques individuelles de la discipline choisie.

Maquette pédagogique

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Pratique individuelle	30 min
Atelier d'improvisation	1 h à 2 h
Harmonie jazz	1 h
Histoire du jazz (optionnel)	1 h
Rythme complémentaire (optionnel)	45 min
Big Band (optionnel)	1 h 30
M.A.O. (optionnel)	1 h
Validation accès 2 ^{ème} cycle	
Attestation de fin de cycle	

> 2^{ème} CYCLE

Conditions d'accès

- Obtention du 1^{er} cycle

Objectifs et contenus

- Ouverture culturelle ;
- Appropriation d'un langage musical et pratique autonome ;
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Pratique individuelle	30 min
Atelier d'improvisation	1 h à 2 h
Harmonie jazz	1 h
Histoire du jazz (optionnel)	1 h
Rythme complémentaire (optionnel)	45 min
Big Band (optionnel)	1 h 30
M.A.O. (optionnel)	1 h
B.E.M après l'obtention de toutes les U.V.	

> 3^{ème} CYCLE (CEM)

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.

Objectifs et contenus

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel ;
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur ;
- Faire preuve d'ouverture vers de nouvelles pratiques ;

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Pratique individuelle	1 h
Atelier d'improvisation	1 h à 2 h
Harmonie jazz	1 h
Histoire du jazz (optionnel)	1 h
Rythme complémentaire (optionnel)	45 min
Big Band (optionnel)	1 h 30
M.A.O. (optionnel)	1 h
Obtention du C.E.M. si toutes les U.V. sont validées (et si labellisation du Conservatoire)	

Article 7 : Cours Musiques Anciennes

> 1^{er} CYCLE

Mise en place des premiers repères par la découverte du répertoire de la Renaissance au Baroque.

Liste des disciplines possibles : Basse Continue, Clavecin, Flûte traversière baroque (traverso), Flûte à bec, Violoncelle Baroque.

Conditions d'accès

Débutants ou instrumentistes «modernes» désirant apprendre l'instrument ancien en complément de la discipline principale.

Objectifs et contenus

- Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques collectives et pratiques individuelles de la discipline choisie ;
- Acquisition des compétences techniques de base ;
- Découverte du répertoire spécifique à la musique ancienne ;
- Interprétation dans le style musical ;
- 1^{er} contact avec les pratiques collectives du département.

Organisation du cycle

- Durée : idem instruments «modernes»

Maquette pédagogique

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Pratique individuelle	30 mn
F.M.	1 h 15
Cours spécifique technique d'archet (élèves instrumentistes à cordes frottées « modernes » pas débutant)	2 h
Cours de basse continue (claviers)	30 minutes
Ensemble baroque	2 h
Validation accès 2 ^{ème} cycle Attestation de fin de cycle	

> 2^{ème} CYCLE

Conditions d'accès

- Obtention du 1^{er} cycle

Objectifs et contenus

- Ouverture culturelle ;
- Appropriation d'un langage musical, interprétation et pratique autonome ;
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

Organisation du cycle

- Durée : idem instruments «modernes»

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
U.V. pratique individuelle	45 mn
U.V. F.M.	1 h 30
U.V. technique d'archet baroque (pour les cordes frottées)	2 h
U.V. basse continue (pour les claviers)	30 minutes
U.V. pratique collective	2 h
B.E.M. après l'obtention de tous les U.V. et la participation aux projets du département sur toute la durée du cycle.	

> 3^{ème} CYCLE (CEM)

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.

Objectifs et contenus

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel ;
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur ;
- Faire preuve d'ouverture vers de nouvelles pratiques ;
- Consolidation d'acquis pour un discours musical fluide et expressif ;
- Connaissance des styles, traités, ornementsations...

Organisation du cycle :

- Durée : idem instruments «modernes»

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
U.V. pratique individuelle	1 h
U.V. F.M.	1 h 30
U.V. technique d'archet baroque (pour les cordes frottées)	2 h
U.V. basse continue (pour les claviers)	30 minutes
U.V. projet artistique	-
U.V. pratique collective	2 h
Obtention du C.E.M. si tous les U.V. sont validés (et si labellisation du Conservatoire) et la participation aux projets du département sur toute la durée du cycle.	

Cours de basse continue :

Les cours de basse continue s'adressent aux clavecinistes, pianistes, organistes qui ont obtenu leur 1^{er} cycle en instrument «moderne».

► Article 8 : Coursus Musiques Actuelles Amplifiées (M.A.A.)

> 1^{er} CYCLE

Liste des disciplines possibles : Batterie, Basse, Guitare électrique, Guitare électro-acoustique, Claviers, Chant, M.A.O.

Conditions d'accès

- À partir de 10 ans pour les instruments ;
- Débutants en M.A.A. acceptés mais avec une pratique de l'instrument depuis au moins un an ;
- Pour le chant, après la mue ou dès 9 ans.

Objectifs et contenus

- Aborder les bases des M.A.A. : mouvement, danse, ressenti de la pulsation, tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, écoute, structure, culture, rôle des instruments dans un groupe ;
- Appréhender le corps et la voix comme outils, comme instruments de base ;
- Se sensibiliser à la sonorisation et à l'amplification des instruments.

Organisation du cycle

- Durée : 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Pratique individuelle	30 minutes
F.M.	1 h 15
Pratique collective	1 h à 1 h 30
Validation accès 2 ^{ème} cycle Attestation de fin de cycle	

> 2^{ème} CYCLE

Conditions d'accès

- Obtention du 1^{er} cycle

Objectifs et contenus

- Ouverture culturelle
- Appropriation d'un langage musical et pratique autonome
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Organisation du cycle

- Durée : 4 ans

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
U.V. pratique individuelle	45 minutes
U.V. F.M.	1 h 30
U.V. pratique collective	1 h 30
B.E.M. après l'obtention de tous les U.V.	

> 3^{ème} CYCLE (CEM)

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.

Objectifs et contenus

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel ;
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur ;
- Faire preuve d'ouverture vers de nouvelles pratiques.

Organisation du cycle :

Durée : 4 ans

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
U.V. pratique individuelle	1 h
U.V. F.M.	1 h 30
U.V. projet pratiques collectives	1 h 30
U.V. M.A.O. ?	1 h
Obtention du C.E.M. si tous les U.V. sont validés (et si labellisation du Conservatoire)	

Article 9 : Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est nécessaire pour que l'élève puisse se construire musicalement. Elle fait partie de la formation.

- Que sait faire l'élève ? Où en est-il par rapport aux objectifs ?
- Peut-il poursuivre dans ce sens ? Quels conseils lui donner ? Quelle stratégie élaborer ?

L'évaluation prend plusieurs formes. Elle est continue et ponctuelle.

> **Évaluation continue (contrôle continu)**

Elle est placée sous la responsabilité de la Directrice et des enseignants. Elle s'effectue à l'intérieur du cycle par les enseignants grâce à :

- un dialogue entre le professeur, l'élève et ses parents ;
- la transmission aux familles de bulletins deux fois par an (février et juin) ;
- des évaluations inter cycle peuvent être organisées par les enseignants ;
- Les réalisations artistiques.

Cette évaluation n'est pas obligatoire pour les élèves suivant un parcours personnalisé, enfants ou adultes.

> Évaluation ponctuelle

Elle est effectuée sous la forme d'examens de fin de cycles qui permettent de valider les acquis des cycles avant le passage dans le cycle suivant.

Ces examens concernent la pratique individuelle et la F.M.

La décision de présenter un candidat à l'examen est prise par l'enseignant.

Les élèves sont présentés aux examens en situation de «réussite».

Les évaluations de fin de cycle, placées sous la responsabilité de la Directrice, peuvent associer des professionnels extérieurs invités.

Remarque : Les élèves ont la possibilité de participer au Concours Musical de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges qui a lieu en juin et qui leur permet d'être évalués ponctuellement au côté d'élèves du Conservatoire mais aussi de l'extérieur. En février 2024, 227 candidats du Grand Est ont participé au concours musical.

Les départements organisent également s'ils le souhaitent des évaluations inter-cycles.

Fin de 1^{er} cycle instrumentale / vocale

Les élèves doivent valider trois éléments :

- Pratique collective (régulière ou lors d'un concert) ;
- Participation à une audition avec un morceau niveau fin de 1^{er} cycle ou au concours musical ;
- Passage devant un jury extérieur avec un morceau imposé.

Résultats :

La Direction peut, sur la base de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury (éclairé si besoin par l'enseignant de l'élève) :

- Décerner l'attestation de fin de 1^{er} cycle en cas d'obtention de la fin de 1^{er} cycle en F.M. ;
- valider la formation reçue en 1^{er} cycle et le passage en 2^{ème} cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1^{er} cycle.

Remarques :

L'élève doit suivre les cours de F.M. de façon régulière mais ne pas avoir obtenu sa fin de 1^{er} cycle en F.M. n'empêche pas de continuer la formation individuelle en 2^{ème} cycle.

En cursus jazz, un élève ne peut accéder au 2^{ème} cycle en pratique individuelle que s'il valide la F.M. jazz.

Fin de 2^{ème} cycle instrumentale / vocale

- Mêmes épreuves mais l'élève devra présenter deux œuvres du répertoire de fin de 2^{ème} cycle lors de l'examen devant le jury extérieur.
- L'élève doit suivre les cours F.M. de façon régulière. Ne pas avoir obtenu sa fin de 2^{ème} cycle en F.M. empêche un élève d'obtenir le BEM. Ne pas avoir obtenue sa fin de 2^{ème} cycle en F.M. n'empêche pas la poursuite de la formation individuelle en 3^{ème} cycle.

Résultats :

La Direction peut, sur la base de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury (éclairé si besoin par l'enseignant de l'élève) :

- décerner le BEM (en cas d'obtention de la fin de 2^{ème} cycle F.M. ;
- valider la fin de 2^{ème} cycle et le passage en 3^{ème} cycle ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 2^{ème} cycle.

Fin de 3^{ème} cycle (Certificat de fin d'études Musicales : CEM)

Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur est conclu par le CEM. Ce certificat ne peut être délivré pour le moment par l'établissement mais les élèves sont formés dans les modules suivants (Unités de Valeur (UV) :

- U.V. F.M.
- U.V. Culture Musicale
- U.V. Pratique Collective
- U.V. Ateliers d'Improvisation

En cas de labellisation, le certificat pourra être délivré en validant les modules ci-dessus et après :

- Une épreuve instrumentale / vocale (2 pièces d'époques et de styles différents)
- La présentation d'un dossier écrit sur un sujet musical choisi par l'élève ou l'organisation d'un concert.

Résultats :

Le C.E.M. pourra être obtenu avec la mention Très bien – Bien – Assez bien

La formation musicale

L'examen de fin de cycle est organisé par les professeurs de F.M.

Les enseignants participent au jury ainsi que la directrice et/ou les responsables des sites.

Il consiste en un écrit et un oral (lecture de notes, de rythmes et chant) auquel participe la directrice en tant que présidente du jury.

L'élève a validé sa fin de cycle lorsqu'il obtient une moyenne de 12/20 sur l'ensemble des évaluations.

Les professeurs organiseront des évaluations annuelles pour vérifier les acquis des élèves, l'évaluation des individualités au sein d'un groupe étant plus difficile à appréhender.

Les appréciations

Les appréciations seront exprimées, dans l'ordre croissant grâce à quatre mentions :

- Sans mention : correspond à des notes jusqu'à 12/20 non inclus ;
- Assez bien correspond à des notes allant de 12/20 inclus à 14/20 non inclus ;
- Bien correspond à des notes allant de 14/20 inclus à 16/20 non inclus ;
- Très bien correspond à des notes allant de 16/20 inclu à 18/20 non inclus.

Le jury se réserve le droit de décerner une mention très bien à l'unanimité (voire avec les félicitations du jury) pour les élèves ayant fait preuve d'une qualité exceptionnelle (notes à partir de 18/20).

En instrument et F.M., seuls les élèves ayant obtenus les mentions assez bien, bien ou très bien valident leur cycle.

Remarque : La proposition de présenter un candidat à la fin de cycle est prise par le professeur. Les élèves sont présentés en situation de réussite. Les examens de fin de cycle ne sont en aucune manière la sanction des lacunes révélées mais la mise en valeur de l'élève. La notion de cycle est alors respectée et l'élève valorisé.

L'élève ayant validé sa fin de cycle recevra un diplôme lors du concert des lauréats en fin d'année scolaire.

Les élèves recevront également l'attestation de fin de 1^{er} cycle et le B.E.M. lors du concert des lauréats. Le jury des épreuves instrumentales sera composé de la directrice (présidente du jury) et d'au moins un enseignant extérieur à l'établissement et spécialistes du département de la discipline. Les membres du jury délibèrent à huis clos et ont en leur possession les appréciations du professeur ainsi que les éléments d'évaluation continue. L'enseignant de l'élève est convié en fin de délibération suivant les besoins.

À la fin des évaluations qui peuvent avoir lieu sur deux ans, l'élève qui n'a pas validé son cycle est maintenu dans celui-ci afin d'en consolider les acquis ou de terminer la validation de tous les éléments.

À la fin d'une évaluation de fin de cycle, il peut être proposé (notamment pour la fin de 2^{ème} cycle) une orientation vers un autre établissement musical : C.R.D. ou C.R.R., le Conservatoire n'étant pas habilité jusqu'à présent à délivrer des diplômes en 3^{ème} cycle. Les élèves peuvent cependant suivre un cursus non diplômant en 3^{ème} cycle au Conservatoire en attendant que la structure puisse délivrer le C.E.M.

► Article 10 : Les concerts, goûters musicaux et autres actions

Le Conservatoire organise tout au long de l'année de très nombreuses manifestations musicales qui doivent permettre à tous les élèves dès que possible de participer au moins une fois par année scolaire à une production face à un public.

Une accompagnatrice pianiste est disponible plusieurs heures chaque semaine pour faire répéter les élèves. Il est important que les élèves apprennent très tôt à partager leur musique avec le public.

Les professeurs devront s'organiser et veiller à ce que chacun ait au moins une occasion de jouer dans l'année.

Au cours du 1^{er} cycle, les élèves vents ont la possibilité de participer à des classes d'orchestre vents sur différents sites. Les élèves cordes frottées quant à eux pourront intégrer la classe d'orchestre à cordes sur le site de la Nef.

La validation du 1^{er} cycle permet à l'élève, s'il le souhaite, d'intégrer les différents ensembles du territoire de la Communauté d'Agglomération (La Renaissance d'Anould, l'Harmonie de Fraize, association Orchestre+, association des Anches et des Vosges etc...) ou du Conservatoire (Big Band, ensemble de clarinettes, de flûtes traversières, de guitares, de cuivres etc.). Ces formations permettent aux élèves de jouer dans des situations véritablement d'orchestre et avec des professionnels.

Ils travaillent les partitions avec leur professeur d'instrument s'il y a besoin et suivent des répétitions hebdomadaires ou sous la forme de sessions d'orchestre. La motivation et la présence aux répétitions sont requises et vérifiées surtout si l'élève bénéficie du tarif préférentiel orchestre.

Article 11 : L'école du spectateur

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par l'équipe pédagogique.

L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels, ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.

Niveau concerné	Fréquence annuelle conseillée a minima
Éveil - Initiation	Pas de préconisation
1 ^{er} Cycle	2 spectacles
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle	3 spectacles



GLOSSAIRE DES SIGNES ET ACRONYMES UTILISÉS

B.E.M. : Brevet d'Études Musicales

C.E.M. : Certificat d'Études Musicales

C.R.D. : Conservatoire à Rayonnement Départemental

C.R.I. : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

C.R.R. : Conservatoire à Rayonnement Régional

C.T.E.A.C. : Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle

Cursus : Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus.

Cycle : Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Département : Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines.

Discipline : Domaine d'enseignement à l'intérieur de la spécialité Musique.

F.M. : Formation Musicale

M.A.A. : Musiques Actuelles Amplifiées

M.A.O. : Musique Assistée par Ordinateur

Spécialité : Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini. Ce terme s'applique à chacun des trois domaines de l'enseignement spécialisé enseigné dans les conservatoires : la musique, la danse et l'art dramatique. Le Conservatoire Olivier-Douchain propose la spécialité Musique.

Unité de Valeur : Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités de valeur sont requises pour l'obtention des brevets, certificats et diplômes. Abréviation : U.V.





SITE DE BAN-DE-LAVELINE
SITE DE CORCIEUX
SITE DE FRAIZE
SITE DE PROVENCHÈRES-ET-COLROY
SITE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

La Nef
64, rue des Quatre-Frères-Mougeotte
88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 56 31 96
conservatoire@ca-saintdie.fr

SITE DE RAON L'ÉTAPE

10, rue Pasteur
88110 Raon l'Étape
03 29 57 17 75
aline.perrin@ca-saintdie.fr

SITE DE SENONES
SITE D'ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE

10, rue de Pajailles
88480 Etival-Clairefontaine
03 29 51 67 88
agnes.schmoderer@ca-saintdie.fr

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges